
Adresse de la commune d'Ivry-sur-Seine (Paris) qui apporte le tribut de son admiration pour les vertus que la Convention a déployées le 9 thermidor, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Ivry-sur-Seine (Paris) qui apporte le tribut de son admiration pour les vertus que la Convention a déployées le 9 thermidor, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 178-179;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22788_t1_0178_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

tion nationale, au nom de cette commune, sur la surveillance et la fermeté des représentants du peuple, et les invitent à rester à leur poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Colombes, s.d.] (2)

Citoyens législateurs

Une horde de scélérats avoit juré d'anéantir la liberté du peuple françois; leur horrible complot a été découvert, et leurs têtes coupables ont tombées sous le glaive de la loi.

Encore une fois vous avez sauvé la patrie, et c'est à vos soins que nous le devons.

Députés vers vous par la commune de Colombes, nous venons vous féliciter sur votre surveillance et votre fermeté, et vous inviter à rester à votre poste; Continuez vos travaux immortels, et que l'univers entier admire dans les représentants du peuple françois la force et le courage de Brutus; Nous jurons de vous servir de remparts dans les occasions périlleuses, et de mourir, s'il le faut, pour la deffence de la cause sacrée de la liberté, et de l'égalité.

Vive la République, Vive la Convention nationale. Périissent les traîtres et les conspirateurs !

POISSON (*maire*), DUROSAY (*off.*), COLLIN (*agent nat.*), BONNEFOY (*s[ecrét.-g[ra]ffier*), TESTE (*présid. de c. de surveillance*), ROLAND, MAURE, LE CLERRY, autre POISSON, LIRÉ, DECOUSU (*présid. de la sté popul*), autre POISSON, BRIVIN, SOUDÉ.

130

Le conseil général du district de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, rend grâces à la Convention d'avoir foudroyé les monstres qui outrageoient la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bar-sur-Ornain, s.d.] (4)

Représentants

Le nouveau triomphe que la liberté vient de remporter sur la tyrannie a électrisé les cœurs de tous les vrais amis de la patrie. Vous venez de la sauver encore une fois, et de vous rendre dignes du peuple que vous représentez. C'est au péril de votre vie et à travers les poignards qu'est sorti le décret immortel qui a foudroyé les monstres qui outrageaient la représentation nationale.

Grâces vous soient rendues : elle existe, et les conjurés ne sont plus; Ainsi périissent tous les scélérats qui seraient tentés de les imiter.

(1) P.-V., XLIII, 46. Mentionné par J. Sablier, n° 1 480; Bⁱⁿ. 26 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 315, pl. 1 260, p. 44.

(3) P.-V., XLIII, 46. Bⁱⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(4) C 312, pl. 1 242, p. 63.

Vive la République et la Convention Nationale ! Mort aux traîtres et aux tyrans.

VAACHÉ (*agent nat.*), MUGNIER, MARTIN, CRESSONNIER, BOUCHER, VONCHON, NINIER, NUVOY, MICHEL (*secrét.*).

131

La commune d'Ivry-sur-Seine (1) apporte le tribut de son admiration sur les vertus que la Convention a déployées dans la journée du 9.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ivry-sur-Seine, s.d.] (3)

Législateurs du peuple français

La commune d'Ivry-sur-seine vous apporte le tribut de son admiration sur les vertus que vous avez déployées dans ce jour à jamais mémorable où des êtres profondément pervers avaient juré l'anéantissement de la liberté et la résurrection, désormais impossible, de la tyrannie.

Législateurs, nous venons vous offrir l'amertume de nos regrets de n'avoir pu partager avec les braves citoyens de Paris l'honneur de défendre la représentation nationale, de faire partie du bataillon sacré.

Heureux ! mille fois heureux ceux qui peuvent, autrement que par des vœux, manifester leur attachement pour la République; mais, citoyens, dans le poste où la nation nous a placés, nous saurons toujours nous réunir aux principes, et nous pourrions en citer pour exemple l'arrêté pris par le conseil général de notre commune, à l'instant où le tocsin des conspirateurs nous eut réunis à notre poste.

Vous avez proclamé, et tous les bons citoyens ont répété avec vous, cet article de la Déclaration des droits de l'homme « Que tout individu qui usurperait la souveraineté, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres »; Le peuple de Paris a eu le premier l'honneur d'exécuter vos décrets. Ainsi ce nouveau Catilina et ses complices ont trouvé la mort au lieu de la domination.

Si le sénat français, comme celui de Rome, a renfermé dans son sein des triumvirs, s'il fut également dressé des listes de proscriptions, plus sages et plus énergiques, vous avez fait tomber sur la tête des perfides les coups qu'ils vous préparaient.

Législateurs, la journée du 9 thermidor sera à jamais consacrée dans l'histoire; elle achèvera ce que nos victoires ont commencé. Celle que vous venez de remporter vous assure la reconnaissance et l'amour de toutes les communes de

(1) Département de Paris.

(2) P.-V., XLIII, 46. J. Mont., n° 97. Mentionné par Bⁱⁿ. 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 43.

la République. Leurs félicitations sont votre récompense.

LUISETTE, RENOULT, MILLET, MOURRET, DERIS, RICHOUX, BELOT (?), LAIRIER, PERNOT, OLIVIER, THIERRY, SINELLE, ALBERT, FOURNIER, Simon LEPOIX [et 2 signatures illisibles].

132

Des députés des huit sections qui composent la commune de Troyes (1), félicitent la Convention d'avoir, par son courage, échappé à l'un des plus grands dangers qu'aient jamais couru la représentation nationale et la République entière.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Troyes, s.d.] (3)

Citoyens

Nous venons, au nom des 8 sections qui composent la commune de Troyes, vous féliciter d'avoir, par votre courage, échappé à l'un des plus grands dangers qu'aient jamais couru la représentation nationale et la République entière.

Un monstre avoit osé nous préparer des fers; vous les avez brisés en un instant; cet événement mémorable rend à la Convention nationale tout son éclat et toute sa dignité.

Ecraser tous les tyrans, telle est la destinée des représentants du peuple français.

Périsse à jamais quiconque entreprendroit d'asservir ses semblables.

Vive la République! Vive la Convention Nationale, mort aux tirans!

BAILLET, MAROU, BONNAIN, GOUJON, GALLOIS, PONSARD, JOURDAIN, CHAGUET, BLONDAT jeune.

133

La société populaire de Belleville, district de Franciade, département de Paris, s'exprime ainsi : guerre éternelle, haine implacable aux intrigans, aux faux patriotes, aux ambitieux ennemis de l'égalité, et dévouement entier à la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Belleville, 17 therm. II] (5)

Législateurs

Un complot affreux, le plus dangereux, le plus hardi de ceux qui aient été conçus contre

la liberté vient d'échouer par votre courageuse énergie.

Cette nuit terrible qui devoit être la dernière des patriotes, cette nuit du 9 thermidor, où le féroce Robertspierre et ses infâmes complices croioient ensanglanter cette auguste enceinte, où leurs mains liberticides vouloient immoler à leur perfide ambition les plus zélés deffenseurs de la patrie, cette nuit, par votre stoïque valeur, par vos mesures hardies, vous avez décidé du sort de la République; En vain son ombre un instant parut seconder leur[s] homicide[s] projets, encourager leur fureur et leur audace... le soleil levant éclaira leur chute et votre triomphe...

Grâces immortelles vous soyent rendues, à vous, grands et sublimes comme le peuple que vous représentés, à vous, qui, dans ce moment orageux, sous le fer même des assassins, osâtes dicter leur arrêt de mort. Reconnoissance éternelle aux braves Parisiens, qui, dans l'épaisseur des ténèbres, guidés par le flambeau de la liberté, se sont pressés autour de vous, qui, au milieu des cris convulsifs des conjurés, ont reconnus vos voix, ont marché, d'un pas intrépide et fier, vers le repaire de ces barbares scélérats, et les en ont arraché pour les traîner à l'échaffaut.

Le calme est rétabli; votre sagesse et votre fermeté ont dissipé l'orage qui sembloit devoir anéantir la liberté... Ils ne sont plus... Qu'on ne se resouvienne de leurs noms abhorés que pour les rappeler aux conspirateurs, comme un exemple frappant de l'impuissance de toute attaque contre la liberté; que les ennemis de la République apprennent, par la chute rapide de ces monstres, que le peuple, qui veut soutenir la vertu, sait frapper le crime et anéantir l'hypocrite démasqué; et, s'il existe encore quelques perfides qui couvent dans leurs cœurs criminels des projets liberticides, qu'ils tremblent devant ce terrible exemple... et que la sueur de la mort éteigne en eux le feu dévorant de l'ambition!

La société populaire et républicaine de Belleville vient renouveler dans votre sein le serment qu'elle vous a fait dans toutes les grandes époques de la révolution; elle vient protester de son attachement inviolable à la Convention.

Constamment ralliée autour de vous, elle applaudira toujours avec transport au supplice des traîtres qui voudront s'en détacher. Elle vient vous jurer qu'elle est dégagée du prestige des noms, des réputations, que mûrie par une fatale expérience, elle ne croira jamais à ces héros de parti, que l'intrigue et l'engouement élèvent avec complaisance, mais que le génie protecteur de la liberté sait, quand il en est tems, plonger dans le néant, dont ils n'auroient jamais dû sortir...

Guerre éternelle, haine implacable, aux intrigans, aux faux patriotes, aux ambitieux ennemis de l'égalité, telle dénomination qu'ils prennent, tel masque qui les couvre; et dévouement entier à la révolution, voilà le cri de notre cœur. Voilà le serment que, tous, nous sommes prêts à sceller de notre sang.

Vive la République et la Convention!

DROUAIN (*secrét. par interim*), FERRET (*v^e présid.*).

(1) Aube.

(2) P.-V., XLIII, 46. Mentionné par Bⁱⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 41.

(4) P.-V., XLIII, 46. Mentionné par J. Sablier, n^o 1 480; Bⁱⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(5) C 315, pl. 1 260, p. 42.